

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

**SEANCE DU 5 OCTOBRE 2018**

**DATE DE CONVOCATION** : 28 septembre 2018

**NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS** : 19

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 18

**NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS** : 16

L'an deux mil dix-huit, le cinq du mois d'octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

- Mme Bénédicte GAUDIN, M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Jean-Charles BREVET, M. Cédric VARY, adjoints ;
- Mme Ginette ALBERT, M. Bruno ANDRE, Mme Isabelle GAUBERT, Mme Anne LAHAY, Mme Pauline MAGALHAES CLEMENT, M. Jean-Luc MAHÉ, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, Mme Annie PODEUR, M. Pierre ROUSSEAU et M. Christian ROUSSEAU conseillers.

**Absents excusés** :

- M. Pascal MARGOT ayant donné pouvoir à Mme LAHAY

**Absent** :

- M. Damien BURY

**Désignation du secrétaire de séance** : M. Pierre ROUSSEAU

**Assistait en outre à la réunion** : Mme Hélène DELPRAT, Directrice des services.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 7 septembre 2018** : Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil : **MISE A DISPOSITION DE MALLES PEDAGOGIQUES PAR LE CENTRE SOCIAL**

**2018.066 – ALAE – RAPPORT D'ACTIVITE - BILAN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ETE**

M. le Maire est heureux d'accueillir ce soir la coordination de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) qui intervient sur les temps périscolaires et extrascolaires de la commune de La Possonnière. Il rappelle que l'ALAE est géré conjointement par la mairie et la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Maine-et-Loire.

Il laisse la parole à Maël MESSAOUDI, coordinateur de l'ALAE, pour faire le point sur les actions qui ont eu lieu au cours de l'été à destination des enfants et des jeunes.

Pour accueillir les enfants au cours de l'été, l'ALAE comprend une équipe de nombreux animateurs de la commune et de la FOL, originaires de La Possonnière et des environs.

Le fonctionnement des inscriptions est assez souple, les familles pouvant inscrire leurs enfants aux différentes activités jusqu'à 3 jours à l'avance.

Les fréquentations des vacances scolaires sont variables selon les périodes avec un accueil de 79 enfants en moyenne par jour en juillet et 54 en août.

68 % des enfants utilisant les services de l'accueil des vacances résident sur la commune, 12 % viennent de Saint-Georges-sur-Loire et 14 % de Savennières.

Sur la période des vacances scolaires, les camps se sont fortement développés depuis 2009 et ont vu partir 181 enfants cette année. En effet, les camps étant planifiés très longtemps à l'avance, la communication aux familles dès janvier facilite les inscriptions. Les 14-17 ans ont notamment pu participer à un séjour à Londres, autofinancé par des projets organisés par les jeunes tels que le service au bal des pompiers et au repas des 80 ans de la FOL49, ramenant le coût de l'inscription à 185 € pour 4 jours. Un nouveau projet d'autofinancement est en cours et les jeunes recherchent dans les semaines à venir des activités auxquelles ils pourraient participer pour financer leurs projets (ex : service à des repas, etc.). Une sortie à Center Parc sera organisée à la Toussaint.

Le club des 10-13 ans a accueilli 38 enfants qui ont participé à des activités sportives, manuelles ou des sorties très variées (tournoi 3 raquettes, futsal, bubble foot...). Le bar associatif des 14-17 ans a accueilli 41 jeunes. Les sorties ont généralement une visée pédagogique, tout en restant basées sur les attentes et envies des jeunes. Des activités avec des animaux ont été proposées et ont été très appréciées par les enfants.

Le bilan pédagogique de l'accueil de loisirs des enfants en été est très positif en termes d'autonomie, d'épanouissement et de vie en collectivité. En outre, aucun accident n'est à déplorer et l'inspection des services de la PMI n'a soulevé aucun problème majeur.

Sur le plan financier, il est souligné les tarifs particulièrement attractifs des activités des jeunes, ce qui est rendu possible par les projets d'autofinancement et la subvention que la commune verse à la FOL. Madame GAUDIN rappelle que cette subvention d'environ 187 000 € par an est globalisée, néanmoins un suivi comptable analytique des différentes actions est réalisé par la FOL.

M. le Maire remercie Maël pour son intervention. Le Conseil Municipal félicite le service pour la qualité de son accueil.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :**

**- PREND ACTE de ces informations.**

#### **2018.067 – AFFAIRES COMMUNALES – SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX, DES COMMISSIONS ET DES PROJETS.**

Monsieur le Maire laisse la parole aux responsables des commissions pour faire un point sur l'état d'avancement des dossiers.

#### **Rythmes scolaires**

Madame GAUDIN rend compte de la dernière réunion du Comité de Pilotage de l'ALAE, au sujet de la réflexion sur le retour à la semaine de 4 jours. Le COPIL s'est réuni le 25 septembre pour notamment échanger sur les attentes des équipes enseignantes des trois écoles, des parents et des élus au sujet de la nouvelle organisation du temps scolaire à mettre en place en septembre 2019. Un rétroplanning a été proposé, la prochaine étape sera la validation des horaires d'école en décembre.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :**

**- PREND ACTE de ces informations.**

#### **2018-068 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES – SUIVI DES DOSSIERS INTERCOMMUNAUX, COMMISSIONS ET PROJETS**

##### **Convention Territoriale Globale (CTG)**

Madame GAUDIN informe le Conseil que la CCLLA proposera en novembre la signature d'une CTG avec la CAF à l'échelle du territoire intercommunal.

##### **Mutualisation des services techniques**

Monsieur le Maire informe que la création du service technique commun a été votée par l'ensemble des communes, aussi les agents techniques sont transférés à la CCLLA à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, date marquant le début de la période de transition qui courra jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :**

**- PREND ACTE de ces informations.**

**2018.069 – CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT URBAIN – RENOVATION DU CENTRE BOURG – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE L'ETUDE CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comité de pilotage de l'étude Cœur de village s'est réuni le 20 septembre dernier pour la présentation des résultats de la première phase de l'étude Cœur de village. L'équipe d'URBAN'ism a remis un diagnostic des enjeux d'aménagement de la commune, une analyse des scénarios qui avaient été proposés par le CAUE en 2017, et a proposé un scénario alternatif sur lequel une position du Conseil Municipal est attendue pour engager la 2ème phase de l'étude.

Il rappelle que le projet comporte plusieurs dimensions, parmi lesquels le volet commercial qui apparaît dans l'étude comme central, et les autres volets (médical, logement, aménagement).

S'agissant du volet médical, Monsieur le Maire rappelle qu'une association de professionnels de santé a été créée en vue de déposer un projet auprès de l'Agence Régionale de Santé au printemps 2019.

Concernant l'ouverture de zones à la construction de logements, Monsieur le Maire indique qu'après réflexion, la commune n'a pas intérêt à acquérir dès aujourd'hui la zone 2AU dite « des jardins » (située entre le Chemin des vergers, le Boulevard du Port et la rue de la mairie).

Concernant la réhabilitation de logements dans l'ancien centre bourg autour de l'église, une OPAH a été lancée au niveau intercommunal. L'étude de l'OPAH a identifié quelques logements plus ou moins dégradés dans ce secteur, néanmoins la rénovation de logements à La Possonnière ne sera a priori pas la priorité de l'OPAH au regard de la situation dans les autres communes.

Monsieur le Maire présente rapidement le diagnostic réalisé par l'équipe d'URBAN'ism, notamment les besoins exprimés par les commerçants en mètres carrés de locaux commerciaux. La rencontre du cabinet avec les commerçants a fait ressortir un besoin de 300 m<sup>2</sup> pour la pharmacie comme le plus urgent. La supérette/boucherie a quant à elle exprimé un besoin de 60 m<sup>2</sup> d'extension pour un laboratoire, en revanche pas de volonté d'une construction totalement neuve.

Monsieur le Maire revient rapidement sur les deux scénarios qui avaient été proposés par le CAUE, dont la faisabilité a été remise en cause depuis la réalisation d'un plan topographique. L'équipe d'URBAN'ism a en outre fait observer que les propositions du CAUE risquaient de se révéler particulièrement coûteuses en raison des nombreuses démolitions induites.

Il dévoile le scénario alternatif proposé par URBAN'ism, lequel se décompose en trois phases successives qui s'étaleraient sur un certain nombre d'années. Ce scénario a surtout la particularité de conserver les murs de soutènement existants pour minimiser les terrassements. La phase 1 prévoit la démolition d'une maison au 6 rue de Landeronde et de la Maison des jeunes, pour créer une voie mixte douce entre la place de la mairie et le parking du SITIS. Le sous-sol du SITIS serait ensuite agrandi et restructuré en vue d'accueillir un nouvel espace d'activités commerciales. Les phases 2 et 3 verraient ensuite de nouvelles démolitions pour construire des logements et une restructuration de la polarité commerciale autour de la supérette. Parallèlement l'aile ouest de la place de la mairie serait à rénover pour recevoir de nouveaux services (de santé).

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation du projet dépend de la volonté des acteurs privés (commerçants et professionnels de santé) et de leur investissement sur ce dossier. Le Conseil Municipal relève effectivement que le scénario a été pensé en fonction des besoins de la supérette, commerce situé au cœur du projet proposé tout en étant maintenu dans ses propres murs.

Après avoir entendu cette présentation, le Conseil Municipal engage un débat approfondi sur ce scénario alternatif, lequel fait l'objet de nombreuses réserves au-delà de la première phase. Le Conseil Municipal approuve la phase 1 telle que présentée, tout en s'interrogeant sur la faisabilité des livraisons du SITIS au niveau de son actuel sous-sol et sur la visibilité des commerces qui seraient situés

en retrait sous le SITIS. S'agissant des phases ultérieures, le Conseil Municipal émet les réserves et observations suivantes.

L'acquisition par la commune ou même la vente de certains biens côté ouest, là où est projetée la Maison médicale, n'est absolument pas garantie, alors que le projet de Maison de santé pourrait devenir prioritaire en 2019 en fonction des décisions des autorités de santé. Le Conseil Municipal souhaite que le commerce soit équilibré sur les deux côtés de la place de la mairie.

A l'unanimité, la construction de logements proposés dans la phase 2 n'est pas souhaitée, en particulier la 2<sup>ème</sup> rangée (sud). D'une manière générale, le Conseil Municipal considère qu'une forte densification de logements dans la zone proposée risque de poser de nouveaux problèmes de stationnement, alors même que l'accès aux commerces à l'est nécessite la réalisation de stationnements sur ce même côté. Plutôt que la réalisation de logements au nord-est de la place de la mairie, il est souhaité une ouverture avec du stationnement.

Le Conseil Municipal regrette l'absence de proposition de réaménagement global de la place de la mairie, notamment le stationnement. Deux positions se confrontent : soit repenser le stationnement dans sa totalité en vue de le fragmenter sur la place, soit accepter le rôle joué par la place en matière de stationnement (parking complet tous les soirs, parking de la gare désormais complet également en journée). L'enjeu reste aussi de conserver le point de vue sur la vallée de la Loire.

Sur la temporalité, le Conseil Municipal ne souhaite pas s'engager sur un phasage à plus de 10 ans. Le Conseil s'accorde pour reconnaître le besoin urgent de locaux pour le pharmacien ainsi que le besoin urgent de la réouverture du restaurant La Taverne (problématique apparue récemment).

Le Conseil Municipal souhaite que soit étudiée la possibilité d'aménager l'emplacement situé sur l'actuel parking du SITIS (logements, services).

Pour conclure, le Conseil Municipal propose de faire une pause dans la réalisation de la suite de l'étude jusqu'au printemps 2019, le temps de lever l'ensemble de ces réserves (notamment la faisabilité des livraisons de la supérette telle que proposée) et de disposer de nouvelles informations concernant le projet de Maison de santé.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**- CHARGE Monsieur le Maire de communiquer au bureau d'études l'ensemble des réserves sur le scénario alternatif proposé.**

#### **2018.070 – FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme GAUDIN, adjointe aux Finances.

Madame GAUDIN indique au Conseil Municipal que la préparation budgétaire a débuté au cours du mois de septembre et que lors de la commission finances du 24 septembre dernier, le cadre budgétaire a été abordé. Ce débat permet de fixer le cadre du budget communal à venir.

#### **Budget communal :**

Le budget communal est composé de plusieurs budgets : un budget principal et des budgets annexes sur les services d'assainissement et sur les lotissements.

#### **Budgets annexes :**

##### **Budget lotissement Tertre Huet**

Il n'y a pas de gros travaux envisagés pour l'an prochain, la cession des terrains n'étant pas terminée à ce jour. Seuls certains travaux d'espaces verts pourront être réalisés pour améliorer le cadre de vie dans le lotissement. Les recettes à percevoir sont estimées à hauteur de 368 000 €.

##### **Budget Assainissement :**

Le budget Assainissement fait l'objet d'un budget annexe, le service étant financé par la redevance des usagers. L'équilibre budgétaire est toujours à rechercher pour ne pas solliciter le budget général.

Les recettes de fonctionnement se stabilisent à la baisse, compte-tenu des consommations d'eau qui suivent le même mouvement.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, un diagnostic de réseau est en cours de réalisation (38 945 € HT subventionné à 60 % par l'Agence de l'Eau et à 10 % en partie par le Conseil départemental, soit un montant de 12 155 € restant à la charge de la commune). L'équilibre du budget assainissement est à surveiller en 2019 puisque une régularisation des amortissements depuis 2004 vient bouleverser les montants de dotations.

Cette compétence a été transférée au niveau intercommunal au 01.01.2018 ; la CCLLA a ensuite délégué par convention l'exercice de cette compétence aux communes.

La commission finances devrait proposer de maintenir le niveau actuel de la redevance : cette proposition sera transmise à la CCLLA qui en délibérera.

### **Budget principal :**

#### **Fonctionnement :**

Concernant les dépenses de fonctionnement, la consommation des crédits s'est révélée pour le moment quasi conforme au budget prévisionnel sur l'exercice 2018. Cependant, un impact budgétaire va avoir lieu avec le transfert des agents techniques à la CCLLA au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Les charges de personnel seront à stabiliser.

L'effort de maîtrise des charges à caractère général et de gestion courante est à poursuivre. La subvention versée aux organismes extérieurs sera ajustée au plus près.

Les charges financières sont stables.

Enfin, un autofinancement au minimum de 365 000 € est visé (215 000 € pour le remboursement de la dette et 150 000 € pour l'autofinancement).

Au niveau des recettes, le maintien de l'excédent de fonctionnement qui oscille entre 150 et 200 000 € reste l'objectif.

Une augmentation du niveau de recettes des services d'au moins 1 % concernant les activités et l'accueil du mercredi et des vacances est proposée.

La dotation forfaitaire a été stabilisée en 2018 après trois années de baisse consécutive. La commune reste éligible à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), en revanche, la fraction Cible de la DSR n'a pas été attribuée à la commune en 2018. Les prévisions de dotations doivent donc faire l'objet de la plus grande prudence.

La question est posée sur l'augmentation des taux d'imposition en avril 2019. La commune reste en attente d'informations sur les modalités de compensation de la suppression de la taxe d'habitation par le gouvernement.

#### **Investissement :**

L'impact de la mise en place du service technique commun mutualisé méritera une attention particulière à compter de 2019. Certains matériels d'espaces verts que la commune achetait auparavant seront dorénavant achetés par la CCLLA, aussi les enveloppes correspondantes viendront diminuer la part d'investissement sur le budget communal mais seront refacturés au titre de la participation communale au financement du service commun.

Les investissements pour 2019 se concentrent sur plusieurs projets d'aménagement.

Tout d'abord, celui du Cœur de village se fera grâce au portage foncier du département. L'étude de faisabilité réalisée en 2018 rendra prochainement ses conclusions, notamment sur le volet financier de l'opération.

Au niveau des liaisons douces, les aménagements pourront débuter une fois l'étude préalable réalisée. Les acquisitions foncières sont à poursuivre.

Sur le pôle scolaire et sportif, les travaux du restaurant scolaire débutent au 2<sup>ème</sup> semestre 2018 (estimation 723 000 € TTC études comprises).

L'aménagement paysager de la Place de l'Europe se poursuit en 2019.

Pour ces projets, un recours à l'emprunt sera sans doute nécessaire pour équilibrer, à réaliser en fonction de l'avancée des travaux du restaurant scolaire. Le taux d'endettement augmenterait alors en 2019 avant de redescendre en 2020.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

- **DEFINIT les grandes orientations qui vont border la préparation budgétaire de l'an prochain.**

**2018.071– SIEMML – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES REALISEES ENTRE LE 1ER SEPTEMBRE 2017 ET LE 31 AOÛT 2018 SUR LE RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.**

Monsieur BREVET rappelle que le SIEMML effectue à la demande de la commune des dépannages sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Des dépannages ont été effectués pendant la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018. Au total, huit interventions ont eu lieu dans l'année, en raison notamment de la mauvaise qualité du réseau de distribution d'électricité (problème à signaler à ENEDIS). Le coût détaillé s'établit comme suit :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP247-17-82	Possonnière (la)	1 191,22 €	75%	893,42 €	24 10 2017
EP247-17-83	Possonnière (la)	300,86 €	75%	225,65 €	08 11 2017
EP247-18-86	Possonnière (la)	1 613,71 €	75%	1 210,28 €	02 01 2018
EP247-18-87	Possonnière (la)	133,62 €	75%	100,22 €	18 01 2018
EP247-17-84	Possonnière (la)	459,67 €	75%	344,75 €	08 12 2017
EP247-17-85	Possonnière (la)	280,79 €	75%	210,59 €	19 12 2017
EP247-18-96	Possonnière (la)	613,30 €	75%	459,98 €	01 03 2018
EP247-18-98	Possonnière (la)	488,21 €	75%	366,16 €	30 05 2018

Au regard du règlement financier arrêté en date du 26 avril 2016 (taux de fonds de concours par opération 75%), le SIEMML sollicite de la commune le versement d'un fonds de concours dans les conditions suivantes :

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018
- Montant de la dépense : 5 081,38 euros TTC
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 3 811,04 euros TTC.

M. le Maire propose donc de bien vouloir accepter la proposition du SIEMML sur cette opération.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECIDE de verser au SIEMML un fonds de concours d'un montant de 3 811,04 € représentant 75 % de l'opération EP247-17-82, 17-83, 18-86, 18-87, 17-84, 17-85, 18-96, 18-98, d'un montant de 5 081,38 €.**

## **2018.072 – PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme GAUDIN, adjointe en charge du personnel.

Madame GAUDIN informe le Conseil que depuis plusieurs semaines a été relevée une augmentation de la fréquentation du service de restauration scolaire, avec corrélativement un nombre croissant d'enfants à surveiller dans la cour des écoles. Tous les jours, l'agent en charge de la surveillance de la cour de l'école maternelle se retrouvait seul pour surveiller plus de 40 enfants dans la cour de l'école maternelle. Afin d'assurer un taux d'encadrement correct et garantir la sécurité des enfants, la commune a sollicité la FOL qui a mis à disposition un agent jusqu'au 12/10 en renfort 1 heure par jour (soit 4 heures par semaine scolaire). Il convient aujourd'hui de stabiliser cette organisation jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs en conséquence en proposant la création :

- D'un poste d'adjoint technique à temps non complet dans les conditions suivantes :

Poste	Grade	Temps de travail	Dates	Rémunération
Agent périscolaire	Adjoint technique	2,58 / 35èmes	Du 15.10.2018 au 10.07.2019	IB 347

Considérant que le service de restauration scolaire connaît actuellement un accroissement temporaire d'activité,

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :**

- **MODIFIE le tableau des effectifs tel qu'indiqué ci-dessus à compter du 15.10.2018,**
- **DIT qu'en application de l'article 3 1°) de la loi n° 84-53 l'emploi sera pourvu par voie contractuelle,**
- **DIT que les crédits sont inscrits au budget.**

## **2018.073 – SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS – CONVENTION FAVORISANT LA DISPONIBILITE DES POMPIERS VOLONTAIRES**

Monsieur le Maire a rencontré en septembre dernier les chefs des centres de secours de St Georges sur Loire et La Possonnière à la suite de la passation de commandement qui a eu lieu le 13 septembre sur la place de la mairie. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sollicite la commune en vue de conclure une convention favorisant la disponibilité des pompiers volontaires.

Il est proposé d'autoriser ponctuellement les enfants des sapeurs-pompiers volontaires à rester dans les services de cantine ou garderie lorsque le sapeur-pompier volontaire part en intervention. Lorsque cette disposition sera appliquée, la commune prendra en charge les frais correspondants. La liste des enfants concernés sera remise à la commune par le chef du centre de secours de La Possonnière (a priori environ 4 enfants).

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

## **2018.074 – COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES – SMITOM – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS AERIENS OU ENTERRES DEDIES A LA COLLECTE DES DECHETS**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme MECHIN, déléguée de la commune au Syndicat Mixte pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Sud-Saumurois (SMITOM).

Tout d'abord, Madame MECHIN rend compte au Conseil des évolutions récentes du service de collecte des ordures ménagères, lesquelles ont été présentées aux habitants de La Possonnière dans l'édition du Posson de septembre, alors même que le SMITOM a très peu communiqué aux usagers à ce sujet.

La principale nouveauté est la mise en place de badges qui permettent aux usagers à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018 d'avoir accès aux déchetteries du territoire (à raison de 18 passages par an) et de déposer ponctuellement dans les conteneurs aériens ou enterrés un surplus d'ordures ménagères

entre deux collectes. De plus un broyeur de déchets végétaux sera mis à disposition régulièrement à la déchetterie.

S'agissant de ces conteneurs aériens et/ou enterrés, il y a lieu de signer avec le SMITOM une convention d'occupation du domaine public. Madame MECHIN rappelle que ces conteneurs sont au nombre de six sur le territoire communal :

- Rue de Coulines, Route de la Levée, La Gare, Rue des Vaureitres, Avenue du stade (conteneurs aériens destinés à recevoir verre et papier) ;
- 1 conteneur Route de l'Alleud (conteneur enterré destiné à recevoir également des ordures ménagères).

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE le projet de convention d'occupation du domaine public avec le SMITOM pour la mise en place de conteneurs aériens ou enterrés ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

#### **2018.075 – SERVICES PERISCOLAIRES – CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL POUR LA MISE A DISPOSITION DE MALLES PEDAGOGIQUES – AVENANT N° 1**

Monsieur le Maire laisse la parole à M. VARY, adjoint à l'éducation.

Monsieur VARY rappelle que la commune de La Possonnière travaille avec les acteurs locaux dans les domaines des affaires sociales et périscolaires, notamment avec le Centre Social Intercommunal de St Georges sur Loire, l'Atelier. Le Centre Social avait proposé en 2015 de mutualiser l'achat de matériel périscolaire et pédagogique afin de constituer des « malles » qui tournent dans les différentes communes. La commune de La Possonnière a décidé de participer à ce dispositif et des malles sont régulièrement empruntées par les services de l'ALAE.

Il est aujourd'hui proposé de signer un avenant à la convention de mise à disposition des malles pédagogiques afin de mettre à jour certaines conditions d'utilisation des malles.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE le projet d'avenant à la convention avec le Centre Social Intercommunal L'Atelier annexé à la présente délibération**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Décisions du Maire sur délégation du Conseil Municipal**

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

##### **Droit de préemption concernant les biens suivants :**

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- Bien non bâti au lieu-dit La Poule pour 751 m<sup>2</sup>
- Bien bâti 1 impasse Roche Bourdeau pour 361 m<sup>2</sup>

#### **Tour de table :**

**Monsieur GENEVOIS :** communique les informations suivantes

**Etude gare SNCF :** La CCI réalise actuellement pour le compte de la CCLLA une étude sur le devenir du bâtiment de la gare SNCF. Le rapport est attendu pour la fin de l'année 2018.

**Distributeur de billets SNCF :** la commune a été informée par les administrés d'une panne du distributeur de billets situé à la gare et des amendes infligées aux voyageurs en conséquence. La

mairie fait suivre les plaintes à la SNCF. Un Comité de ligne SNCF aura lieu le 17 janvier prochain à La Possonnière.

Madame MECHIN :

Téléthon : Les pompiers ont décidé de participer cette année au Téléthon.

Monsieur BREVET :

Taverne du Prieuré : L'association HCLM a adressé à la commune un courrier rappelant l'histoire du bâtiment de La Taverne qui fait partie du patrimoine communal depuis 1328.

Monsieur MAHE : annonce les manifestations à venir

Exposition Egalité filles-garçons à la médiathèque : jusqu'au 3 novembre.

Cinéma : le film « Le poirier sauvage » sera projeté vendredi 12 octobre.

Concert Voir et Entendre : le 20/10

Programme des commémorations du centenaire du 11 novembre (temps forts) : conférence le vendredi 09/11 ; présentation du travail des élèves le samedi 10/11, moment musical, projection d'un film ; commémoration à 10h30 le dimanche 11/11, messe, cloches, soupe, bal. Des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres.

Madame LAHAY : annonce

Poss d'Arts (fléchettes) : compétition le 06/10

Trail de Savennières : le 14/10

**Heure de fin du Conseil Municipal : 23h25**

**Date du prochain Conseil Municipal : 16 novembre 2018 à 20h30**